

bles sénateurs, on n'a pas eu recours à la disposition prévoyant l'organisation de conférences entre les deux Chambres depuis plus de 40 ans. Le gouvernement considère qu'elle est tombée en désuétude et n'a pas l'intention de la rétablir. Elle a été remplacée, comme le sénateur le sait bien, par l'échange de messages écrits et de contacts non officiels entre les membres des deux Chambres et entre le gouvernement et les membres de cette Chambre, ce qui, depuis 40 ans, a été reconnu par tous comme étant un moyen plus efficace d'atteindre nos objectifs.

Le sénateur Stewart: Devons-nous en conclure que le seul passage du temps a pour effet de rayer de la pratique constitutionnelle du pays, outre les conférences, l'annulation de lois provinciales par le gouvernement fédéral et d'autres éléments du même ordre? Est-ce bien ce que le leader du gouvernement est en train de nous dire au nom du gouvernement du Canada?

Le sénateur Murray: Pas nécessairement, honorables sénateurs.

Le sénateur Stewart: J'espère que non.

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur sait qu'il y a bien longtemps qu'on n'a pas recouru à l'annulation, et il connaît sans doute aussi les cas, depuis 15 ou 20 ans, où le gouvernement a été invité à se prévaloir de ce droit mais a refusé de le faire. Je trouve intéressant que l'honorable sénateur estime qu'on devrait rétablir le droit d'annulation et l'utiliser plus souvent. Je suis impatient de l'entendre évoquer les cas particuliers où on devrait le faire.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, maintenant que le sénateur Murray a décidé de semer davantage la confusion, je me permettrai de dire que je n'ai rien proposé de tel.

Le sénateur Roblin: C'est une bonne chose!

Le sénateur Simard: Les réponses nous ont causé des problèmes aujourd'hui.

Le sénateur Stewart: Le sénateur Murray a semé la confusion tout l'après-midi. Il a refusé de répondre à la question du sénateur Olson; il a refusé de répondre à la question du sénateur Grafstein; et il essaie maintenant la même tactique avec moi. Mais cela mis à part, je lui demande...

Le sénateur Simard: Vous n'êtes pas obligé d'aimer les réponses.

Le sénateur Stewart: Bien sûr que je ne les aime pas; mais étant donné les instances que le sénateur Simard a faites, le sénateur Murray fera-t-il tout en son pouvoir pour accélérer l'adoption du projet de loi C-21 d'une manière acceptable au Sénat?

Le sénateur Barootes: Il a répondu à cela par non.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je suis persuadé qu'il existe une solution au problème du projet de loi C-21.

Le sénateur Simard: Le chef de l'opposition!

Le sénateur Murray: À mon avis, la solution ne consiste pas à rétablir le processus de la conférence entre les deux Chambres, qui est tombé en désuétude.

Le sénateur Barootes: Voyez ce qui se fait à Washington.

Le sénateur Gigantès: Allez-vous encore lancer les dés à la dernière minute?

Le sénateur Corbin: Tirez à pile ou face.

Le sénateur Stewart: Je ne comprends pas toutes ces expressions de la rue, honorables sénateurs.

Le sénateur Flynn: Il n'y a pas de doute!

Le sénateur Roblin: Évidemment!

Le sénateur Stewart: Je remercie l'honorable sénateur de nous avoir assuré que l'on tentera d'une façon ou d'une autre...

Le sénateur Roblin: Vous êtes depuis longtemps dans les nuages.

Le sénateur Stewart: ... de résoudre le problème du projet de loi C-21 dans un délai raisonnable, avant que les deux Chambres n'ajournent pour l'été, espérons-le.

[Français]

LES ÉCHANGES DU LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT
AVEC LE PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—
DEMANDE D'IMPRESSION DANS LES DÉBATS DU SÉNAT

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

J'aimerais lui demander s'il veut consigner aux *Débats du Sénat* la demande du premier ministre du Nouveau-Brunswick en rapport au projet de loi C-21, demande qui lui a été faite, au gouvernement, au sénateur Simard, ainsi qu'à d'autres sénateurs?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État (relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, comme je l'ai expliqué tout à l'heure le premier ministre McKenna m'en a parlé brièvement à deux ou trois reprises, la plus récente étant au cours de la conférence des premiers ministres ici à Ottawa.

Il ne s'agit pas d'une demande écrite de sa part.

Le sénateur Thériault: Est-ce que l'on ne pourrait pas s'attendre, s'il y a eu une conversation entre le leader du gouvernement au Sénat et le premier ministre du Nouveau-Brunswick à propos du projet de loi C-21, que tous les sénateurs soient informés des propos tenus?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, c'est ce que je viens de faire.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick m'a dit qu'il considère très important l'adoption de ce projet de loi par cette Chambre dans les plus brefs délais.

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, je veux aussi que les *Débats du Sénat* démontrent que jamais le premier ministre du Nouveau-Brunswick, en aucun temps, a demandé à votre humble sénateur l'adoption du projet de loi C-21. J'en discuté avec lui. Il ne m'a jamais demandé que le Sénat passe le projet de loi C-21. Peut-être que mes collègues du Nouveau-Brunswick, les sénateurs LeBlanc (Beauséjour) et Robichaud...

L'honorable Jean-Maurice Simard: Est-ce que vous refusez de prendre la parole du sénateur Murray?

Le sénateur Thériault: ... tous les autres à part du sénateur Simard, des sénateurs provenant du Nouveau-Brunswick ont eu des conversations avec le premier ministre McKenna. Moi, j'en ai eu aucune à propos de l'adoption du projet de loi C-21.

Je n'ai jamais eu l'impression du premier ministre du Nouveau-Brunswick qu'il supportait tout ce qui est contenu dans le projet de loi C-21.